

HUCHON 2010

RÉGIONALES 2010, MODE D'EMPLOI

Les élections régionales auront lieu les 14 et 21 mars 2010.

Les citoyens éliront les conseillers régionaux (**209 en Île-de-France**) pour quatre ans, au scrutin de liste, sans panachage ou vote préférentiel, tout bulletin modifié en quoi que ce soit par un électeur étant déclaré nul. La loi oblige chaque liste à comporter autant d'hommes que de femmes.

Les listes sont déposées au niveau régional, mais les candidats sont répartis sur des sections (listes) départementales. Le nombre d'élus régionaux d'une liste dépend du score global (sur toute la région) de celle-ci. Une fois le nombre de conseillers régionaux connu pour chaque liste, il est réparti par département en fonction du résultat de la liste dans chacun d'entre eux. **Cette méthode, qui allie scrutin proportionnel, prime majoritaire et plus forte moyenne peut sembler complexe mais assure une représentation "réelle" de l'électorat.**

Ainsi la représentation de chaque département peut évoluer entre chaque élection au gré des résultats des différents candidats.

Lors du premier tour de scrutin, seules les listes ayant obtenu plus de 10 % des suffrages exprimés au premier tour peuvent se maintenir au second tour de scrutin et éventuellement fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

Les élections de 2010 seront peut-être les dernières sous ce mode de scrutin. En effet, le gouvernement cherche à réformer le mode de scrutin dans le cadre de la réformes des collectivités territoriales. Les futures élections régionales et cantonales seraient combinées en une élection de conseillers territoriaux, scrutin mixte entre suffrage uninominal majoritaire à un tour et représentation proportionnelle.

Pour tout renseignement complémentaire concernant le déroulement des élections, n'hésitez pas à adresser un message, durant toute la durée de la campagne, à contact@huchon2010.fr.

